



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Que faire en cas de perte, vol ou détérioration du permis bateau de plaisance ?

Vérfié le 17 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permis perdu ou abîmé

La démarche dépend de votre situation géographique.

Cas général

En cas de perte du permis [bateau de plaisance: titreContent](#) ou permis abîmé, vous pouvez faire une demande de [duplicata: titreContent](#) de votre permis. Cette demande peut être faite directement en ligne ou par courrier.

En ligne

Votre demande doit être faite en ligne sur le service suivant :

Démarches en ligne pour les bateaux de plaisance (immatriculation, changement de situation...)

Ministère chargé de la mer et de la pêche

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/>)

Vous devez scanner les documents indiqués lors de votre demande en ligne.

Par courrier

Vous devez remplir le formulaire suivant :

Demande de duplicata d'un permis bateau de plaisance à moteur

Cerfa n° 14679*02 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 105.6 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)

☰ Consulter la notice en ligne

- [Notice de la demande de duplicata du titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) ↗ (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679>)

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants :

- Formulaire daté et signé
- **Timbre fiscal électronique** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 € correspondant au droit de délivrance
- Photo d'identité récente et en couleurs
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur de perte du permis bateau précisant les faits et les circonstances de la perte de votre permis bateau
- Éventuellement, originaux de tous les autres titres détenus
- Pour faciliter les recherches, photocopie du permis si vous en avez une
- Enveloppe suffisamment affranchie, à votre adresse, si vous résidez à l'étranger

Attestation sur l'honneur

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
modèle de document ↗
(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>)

➔ **A savoir** : si vous avez besoin d'une facture pour faire une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de votre timbre fiscal.

Vous devez adresser votre dossier (formulaire et pièces justificatives) au service instructeur dont relève votre domicile. Pour le savoir, vous devez vous reporter à la notice du formulaire.

Guyane

En cas de perte du permis *bateau de plaisance: titreContent* ou permis abîmé, vous pouvez faire une demande de *duplicata: titreContent* de votre permis. Cette demande peut être faite directement en ligne ou par courrier.

En ligne

Votre demande doit être faite en ligne sur le service suivant :

Démarches en ligne pour les bateaux de plaisance (immatriculation, changement de situation...)

Ministère chargé de la mer et de la pêche

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/>)

Vous devez scanner les documents indiqués lors de votre demande en ligne.

Par courrier

Vous devez remplir le formulaire suivant :

Demande de duplicata d'un permis bateau de plaisance à moteur

Cerfa n° 14679*02 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 105.6 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)

📄 Consulter la notice en ligne

▸ [Notice de la demande de duplicata du titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) ↗ (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679>)

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants :

- Formulaire daté et signé
 - **Timbre fiscal électronique** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 35 € correspondant au droit de délivrance
 - Photo d'identité récente et en couleurs
 - Photocopie d'une pièce d'identité
 - Attestation sur l'honneur de perte du permis bateau précisant les faits et les circonstances de la perte de votre permis bateau
 - Éventuellement, originaux de tous les autres titres détenus
 - Pour faciliter les recherches, photocopie du permis si vous en avez une
-

Attestation sur l'honneur

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
modèle de document ↗
(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneur>)

➔ **A savoir** : si vous avez besoin d'une facture pour faire une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de votre timbre fiscal.

Vous devez adresser votre dossier (formulaire et pièces justificatives) au service instructeur dont relève votre domicile. Pour le savoir, vous devez vous reporter à la notice du formulaire.

Permis volé

La démarche dépend de votre situation géographique.

Cas général

En cas de permis *bateau de plaisance*: *titleContent* volé, vous pouvez faire une demande de *duplicata*: *titleContent* de votre permis. Cette demande peut être faite directement en ligne ou par courrier.

Avant de faire votre demande, vous devez d'abord faire une déclaration de vol au commissariat ou à la gendarmerie.

Où s'adresser ?

- [Commissariat](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police) ↗ (<http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>)

Où s'adresser ?

- [Gendarmerie](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police) ↗ (<http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>)

Vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne avant de vous déplacer. Vous obtiendrez alors un rendez-vous et les policiers ou gendarmes auront déjà les éléments de votre plainte à votre arrivée.

Pré-plainte en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>)

En ligne

Votre demande doit être faite en ligne sur le service suivant :

Démarches en ligne pour les bateaux de plaisance (immatriculation, changement de situation...)

Ministère chargé de la mer et de la pêche

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/>)

Vous devez scanner les documents indiqués lors de votre demande en ligne.


Par courrier

Vous devez remplir le formulaire suivant :

Demande de duplicata d'un permis bateau de plaisance à moteur

Cerfa n° 14679*02 - Ministère chargé des transports


Accéder au
formulaire(pdf - 105.6 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)

 Consulter la notice en ligne

▸ > [Notice de la demande de duplicata du titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679>)

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants :

- Formulaire daté et signé
- **Timbre fiscal électronique** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 70 € correspondant au droit de délivrance
- Photo d'identité récente et en couleurs
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Déclaration de vol
- Éventuellement, originaux de tous les autres titres détenus
- Pour faciliter les recherches, photocopie du permis si vous en avez une
- Enveloppe suffisamment affranchie, à votre adresse, si vous résidez à l'étranger

 **A savoir :** si vous avez besoin d'une facture pour faire une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de votre timbre fiscal.

Vous devez adresser votre dossier (formulaire et pièces justificatives) au service instructeur dont relève votre domicile. Pour le savoir, vous devez vous reporter à la notice du formulaire.

Guyane

En ligne

Votre demande doit être faite en ligne sur le service suivant :

Démarches en ligne pour les bateaux de plaisance (immatriculation, changement de situation...)

Ministère chargé de la mer et de la pêche

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/)
(<https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/>)

Vous devez scanner les documents indiqués lors de votre demande en ligne.


Par courrier

Vous devez remplir le formulaire suivant :

Demande de duplicata d'un permis bateau de plaisance à moteur

Cerfa n° 14679*02 - Ministère chargé des transports

Accéder au
formulaire(pdf - 105.6 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14679.do)

 Consulter la notice en ligne

▸ > [Notice de la demande de duplicata du titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51637&cerfaFormulaire=14679>)

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants :

- Formulaire daté et signé
- Timbre fiscal électronique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>) de 35 € correspondant au droit de délivrance
- Photo d'identité récente et en couleurs
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Déclaration de vol
- Éventuellement, originaux de tous les autres titres détenus
- Pour faciliter les recherches, photocopie du permis si vous en avez une

➔ **A savoir** : si vous avez besoin d'une facture pour faire une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de votre timbre fiscal.

Vous devez adresser votre dossier (formulaire et pièces justificatives) au service instructeur dont relève votre domicile. Pour le savoir, vous devez vous reporter à la notice du formulaire.

Textes de loi et références

- Code général des impôts : article 963 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018619169&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018619169&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)
Montant du timbre fiscal

Services en ligne et formulaires

- Demande de duplicata d'un permis bateau de plaisance à moteur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21200>)
Formulaire
- Achat de timbres fiscaux pour le permis bateau (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47906>)
Service en ligne
- Pré-plainte en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620>)
Service en ligne

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0